



INSTITUT DES TECHNIQUES DE LA CONSTRUCTION
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

une
FORMATION
pour entrer dans la
VIE ACTIVE



FORMATION D'INGENIEURS BATIMENT TRAVAUX PUBLICS PAR L'APPRENTISSAGE





Organisation de la formation

L'alternance annuelle suivie par les apprentis est composée de 34 semaines en entreprise (dont 5 semaines de congés payés) et de 18 semaines en Centre de formation.

Le système de l'alternance est variable d'une année à l'autre, et comporte des périodes de plus en plus longues en entreprise :

1^{ère} année

Alternance 8 semaines au CFA
8 semaines en entreprise*

2^e année

Alternance 6 semaines au CFA
10 semaines en entreprise*

3^e année

Alternance 5 semaines au CFA
18 semaines en entreprise*

Implication de l'entreprise dans la formation

L'entreprise bénéficie d'une **nouvelle filière** d'embauche d'ingénieurs de travaux BTP :

- en prise directe avec les réalités du **terrain**, et donc bien préparés aux fonctions d'ingénieur de **chantier**, en entreprise de travaux,
- présents pendant 3 ans dans l'entreprise où ils accomplissent des **missions réelles**,
- dotés d'une culture **technique, scientifique et managériale** qui leur confère une réelle compétence opérationnelle.

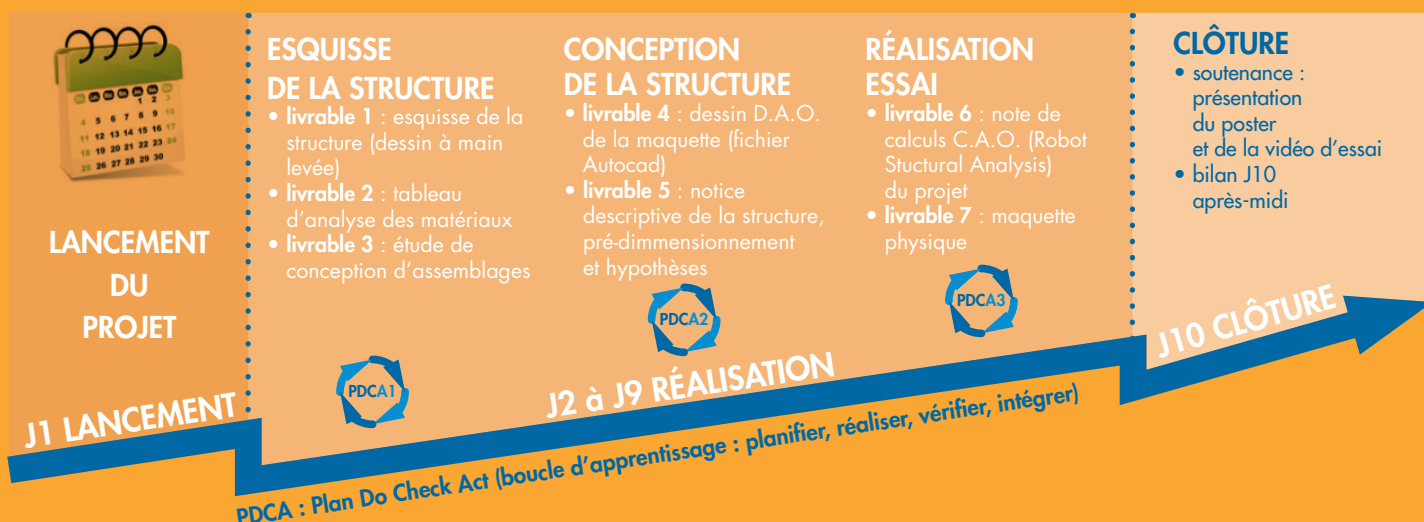
Le **statut d'apprenti** permet d'être considéré comme un salarié dans l'entreprise pendant cette période.

L'entreprise participe à la réalisation de cette formation, en proposant à l'apprenti **des situations d'apprentissage adaptées au cursus de la formation**. Celles-ci suivent une progression pédagogique permettant au jeune d'être de plus en plus proche de son futur métier.

Ces situations comportent notamment une étude scientifique et technique, un stage à l'étranger et de la conduite de chantier (en fin de cursus) et sont suivies par le tuteur désigné par l'entreprise.

*Données indicatives ajustées pour chaque promotion.
Voir planning spécifique

EXEMPLE DE SYNOPTIQUE PROJET : LE CONCOURS DE STRUCTURES



ANNEE 1				ANNEE 2				ANNEE 3			
Semestre 5	ECTS	Semestre 6	ECTS	Semestre 7	ECTS	Semestre 8	ECTS	Semestre 9	ECTS	Semestre 10	ECTS
Le secteur économique du BTP, acteurs et responsabilité	5	Méthodes de préparation de chantier	5	Gestion et méthodes de chantier d'un projet d'infrastructure	6	Eco-conception, Smart Construction	5	Projet de construction à l'international	7	Option partie 2 *	3
Principes de conception et de stabilité des structures	5	Conception et réalisation d'un bâtiment à ossatures métalliques	7			Innovation dans la construction	9				
Performance de l'enveloppe et du bâti	8	Diagnostic, dimensionnement et réalisation d'un projet en béton	5	Energies renouvelables, conception et installation	8	Recherche et développement dans la construction	3	Option partie 1 *	7	Option partie 3 *	4
Communication dans un contexte international	3	Communication dans un contexte international	3	Communication dans un contexte international	3	Communication et dimension interculturelle	3	Communication et dimension interculturelle	6	Communication et dimension interculturelle	2
Projet professionnel		Projet professionnel	1	Projet professionnel	1	Projet professionnel	1	Projet professionnel	1	Projet professionnel	2
Intégration dans l'entreprise	9	Maîtrise technique	9	Application de la Démarche scientifique	6	Dimension internationale	9	Management de projet	9	Projet de Fin d'étude	10
				Résolution de problème	6					Ingénieur junior	9

Première année																																																					
	Année 2016												Année 2017																																								
	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	
CFA			1	2	3	4	5	6										1	2	3	4	5	6							1	2	3	4	5	6	7	8	9															
ENT	1	2							1	2	3	4	5	6	7	8							1	2	3	4	5	6	7									1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		
Prise de contact - observation - insertion																				technicien supérieur de l'entreprise																																	
deuxième année																																																					
	Année 2017												Année 2018																																								
	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	
CFA	1	2	3	4	5												1	2	3	4	5	6	7	8								1	2	3	4	5	6																
ENT						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10								1	2	3	4	5	6	7	8	9						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14			
application scientifique et technique																				être opérationnel sur un chantier																																	
troisième année																																																					
	Année 2018												Année 2019																																								
	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	
CFA					1	2	3	4														1	2	3	4	5	6								1	2	3											1	2	*	*	*	
ENT	15	16	17	18					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12						1	2	3	4	5	6	7	8				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			1	2	3		
stage à l'étranger (10 semaines minimum, permutable dans une autre période)																				projet de fin d'études																																	

* deux 1/2 journées à CESI pour la soutenance et la remise de diplôme

Soit sur les 3 années 101 semaines en entreprise et 55 semaines de 35 heures en centre de formation
Les cinq semaines légales de congés sont prises pendant la période en entreprise, ainsi que la part de RTT sur les semaines en entreprise.

Conditions d'admission

- Etre âgé(e) de moins de 30 ans,
- Etre **titulaire d'un Bac+2 d'une filière Génie Civil** (DUT Génie Civil, BTS Bâtiment, Travaux Publics, Cycle Préparatoire Intégré de CESI Ecole d'ingénieurs, ou diplôme équivalent reconnu par le jury des études),
- Etre admis(e) par le jury des études après une évaluation du profil, du potentiel du candidat et de son niveau de connaissances (Maths, Physique, Français, Anglais),
- Etre accepté(e) par une **entreprise de Bâtiment ou de Travaux Publics**, qui s'engage à passer un contrat d'apprentissage de 3 ans avec le candidat, et **validée par le jury** des études,

CANDIDATS ÉTRANGERS :

Vérifiez au préalable que vous répondez aux critères d'embauche (Titre de séjour, autorisation de travail...).

Aide à l'embauche

- **Exonération de charges salariales.** Pendant toute la durée du contrat, l'employeur est exonéré des charges sociales, à l'exception de la cotisation patronale d'accident du travail et maladie professionnelle. La CSG et la CRDS ne sont pas dues. L'exonération concerne uniquement la part patronale des cotisations sociales pour les employeurs à partir de 11 salariés.
- **Crédit d'impôt.** L'entreprise soumise à un régime réel d'imposition, qui emploie un apprenti pendant plus d'1 mois, peut bénéficier d'un crédit d'impôt.
- **Bonus pour l'embauche d'apprentis supplémentaires.** Les entreprises de plus de 250 salariés, tous établissements confondus, redevables de la taxe d'apprentissage, qui emploient plus de 5% de jeunes en apprentissage, peuvent bénéficier d'une aide financière.

Statut de l'apprenti

Les candidats admis sont salariés de leur entreprise d'accueil. Ils perçoivent une rémunération qui varie selon l'âge et l'ancienneté du contrat :

1^{ère} année 21 ans et + > **53% du SMIC***
18/20 ans > **41% du SMIC**

2^e année 21 ans et + > **61% du SMIC***
18/20 ans > **49% du SMIC**

3^e année 21 ans et + > **78% du SMIC***
18/20 ans > **65% du SMIC**

* sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables





Association loi 1901 créée et gérée par les établissements d'enseignement et les institutions représentatives des professionnels (Fédération Française du Bâtiment Languedoc-Roussillon, Fédération Régionale des Travaux Publics Languedoc Roussillon).

Elle a pour objet d'assurer la mise en œuvre d'une filière de formation d'Ingénieurs BTP par l'alternance dans le cadre de la loi sur l'apprentissage du 23 juillet 1987, et de promouvoir cette filière auprès des entreprises, des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

Objectifs

Former des jeunes ingénieurs BTP d'un **haut niveau scientifique et technique**, et leur permettre, par **une présence importante dans l'entreprise**, de confirmer leurs motivations et de se préparer de manière opérationnelle aux différents aspects de leurs futures responsabilités.

Préparer ces jeunes ingénieurs BTP à exercer des **responsabilités opérationnelles de réalisation** de projets ou de gestion de systèmes d'exploitation, dans un environnement technologique et économique concurrentiel et international, sous contrainte de Développement Durable.

- Par une formation en alternance permettant une intégration progressive dans l'entreprise et dans la fonction.
- Encadrés dans l'entreprise par un tuteur, en centre de formation par un ingénieur formateur, suivant de près l'évolution de chaque élève.
- Recevant un enseignement délivré par des professionnels du bâtiment et des travaux publics et des enseignants-formateurs, ainsi qu'une pédagogie axée sur le projet, la mise en situation et la prise de responsabilités.
- Avec attribution d'un diplôme d'ingénieur (habilitation des partenaires pédagogiques par la Commission des Titres d'Ingénieur depuis le 13 décembre 1996). Titre délivré par le CESI en convention avec le CNAM.

Cette formation est financée par



Versement de la taxe d'apprentissage

Les entreprises redevables de la taxe d'apprentissage sont tenues de verser une partie du quota à la section d'apprentissage du CFA où est inscrit l'apprenti. Par ailleurs l'ITCBTP fixe le coût annuel de la formation par apprenti, frais auxquels participe l'entreprise par ses versements de taxe d'apprentissage.

Versement pour cette formation :

L'entreprise est tenue d'apporter un concours financier d'un montant au moins égal au coût de la formation, dans la limite de la part réservée à l'apprentissage (quota) et ce à travers son organisme collecteur agréé.

Le CFA de l'ITCBTP est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage sur la part réservée au quota apprentissage et sur le hors quota dans les catégories C et B par la loi du cumul.

Démarches pour le candidat

- Demander un dossier de candidature,
- Le renvoyer avec les pièces justificatives,
- **Entreprendre le plus rapidement possible sa recherche d'entreprise,**
- Se préparer aux épreuves d'évaluation.

Démarches pour l'entreprise

- Recevoir les candidats susceptibles de l'intéresser et faire un choix,
- Rédiger une lettre d'intention d'engagement du candidat choisi, et remplir le Dossier entreprise d'accueil.
- Faire une déclaration en vue de la Formation d'apprentis à la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ainsi que les démarches nécessaires au contrat d'apprentissage.



Ameline JOUAN - Michel FRANCES

Immeuble Le Quatrième - Zone Aéroportuaire de Montpellier Méditerranée - 34130 Mauguio

04 99 51 28 11 - contact@itcbtp.fr